

# PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et les Associations "les Amis du Patrimoine de Trégunc" et "Sauvons la Chapelle Notre-Dame de Kerven" seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bretagne dont vous dépendez.






la Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne  
55, rue Charles Nungesser  
CS 20116 - zone de Prat Pip Nord  
29802 Brest Cedex 9  
02 98 04 86 28  
bretagne@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org  
Suivez-nous sur     

## COMMUNE DE TRÉGUNC

Place de la Mairie  
29910 Trégunc  
02 98 50 95 95  
mairie@tregunc.fr

## ASSOCIATIONS "LES AMIS DU PATRIMOINE DE TRÉGUNC" ET "SAUVONS LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE KERVEN"

Mairie de Trégunc  
29910 Trégunc

## NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

# LA CHAPELLE DE KERVEN

TRÉGUNC



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE...

La chapelle Notre-Dame de Kerven, bâtie au XVI<sup>e</sup> siècle, est située dans un cadre de verdure, au sud-est du bourg de Trégunc ; elle est plus généralement connue de la population sous le nom de Notre-Dame de la Clarté, *Itron Varia ar Skleardet* (ou *sklearijenn*). Un pardon, autrefois réputé, s'y tient chaque année au mois de juillet. La chapelle est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 1932 et certains objets s'y trouvent depuis 1992.

De construction basse et simple, les murs de la chapelle sont en granit du pays, grosses pierres de taille de dimensions irrégulières posées en assises horizontales pour la partie centrale tandis que les murs du transept sont en moellons. Le clocher est surmonté d'une flèche en pyramide posée sur quatre piliers ronds. Au sommet de la flèche, apparaissent les armoiries de la seigneurie de Penanrun qui a participé à l'édification de la chapelle.

La charpente, à l'origine moulurée et sculptée, a été remaniée probablement au XVIII<sup>e</sup> siècle puis renforcée dans les années 1960. Les boiseries sculptées caractéristiques des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, constituent un ensemble remarquable. Quatre entrants engoulés retiennent le regard. La charpente, d'un type original, laisse

voir cinquante-six pendillards sculptés suspendus à l'arbalétrier et dix-neuf culots également sculptés, sous les poinçons.

Le vitrail du chevet, le retable, le maître-autel et la statuare de la chapelle, chargés de symboles chrétiens, sont d'une grande richesse et d'une grande valeur patrimoniale.

Cet ensemble constitue un des éléments majeurs du patrimoine religieux de Trégunc et de sa région ; sa préservation et sa mise en valeur méritent toutes les attentions.

### LE PROJET DE RESTAURATION

Les travaux les plus urgents concernent la mise hors d'eau de la chapelle : restaurer la couverture, les solins défectueux qui génèrent des entrées d'eau le long des pignons. La charpente a également souffert des infiltrations d'eau.

<b>Montant des travaux</b>	354 900 €
<b>Objectif de collecte</b>	60 000 €
<b>Début des travaux</b>	Automne 2019

# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

## LA CHAPELLE DE KERVEN

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/60078](http://www.fondation-patrimoine.org/60078)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**LA CHAPELLE DE KERVEN**

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine